

# Rapport d'évaluation

## **Plan stratégique 2013-2018 du Cégep de Lévis-Lauzon**

*Novembre 2014*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## **Introduction**

Le *Plan stratégique 2013-2018* du Cégep de Lévis-Lauzon a été adopté par le conseil d'administration le 23 octobre 2013. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 16 juin 2014.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 24 novembre 2014. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## **Présentation du plan**

Le plan stratégique du Cégep de Lévis-Lauzon couvre la période de 2013 à 2018, soit une durée de cinq ans. L'élaboration du plan repose sur une vaste consultation à laquelle l'ensemble des membres du personnel a été invité à participer.

Le plan rappelle la mission, la vision et les valeurs du Collège. Il s'articule autour de trois orientations qui se déclinent en neuf objectifs. Le plan comprend aussi des indicateurs et des cibles et il précise des priorités d'intervention pour chacun des objectifs.

## **Évaluation du plan**

### **La conformité**

Le plan du Collège, en conformité avec l'article 16.1 de la Loi sur les collèges, tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et il couvre plusieurs années. Il comporte les objectifs que le Collège se donne pour réaliser sa mission, il intègre le plan de réussite du Collège et il est rendu public sur le site Web de l'établissement. Par ailleurs, la totalité du plan a été soumise à la Commission des études avant son adoption par le conseil d'administration, comme le prévoit la Loi (article 17.0.2).

Conformément à l'article 16.2, un document expliquant le plan de réussite est disponible pour les étudiants et les membres du personnel du Collège; ce document est rédigé de manière claire et accessible.

## **L'efficacité potentielle**

### **L'analyse de la situation**

Le Collège indique qu'il a procédé à une vaste consultation de sa communauté en vue de se donner une nouvelle planification stratégique. Toutefois, le plan n'indique pas les principaux constats issus de la démarche effectuée par le Collège. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de présenter dans son plan stratégique les principaux constats de son analyse de situation, afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques.

### **Les orientations**

Le plan stratégique s'articule autour de trois orientations. La première couvre le plan de réussite, la deuxième met l'accent sur la reconnaissance du Collège comme établissement de premier choix ainsi que sur son rôle dans sa région et la troisième touche le milieu de travail de l'établissement.

Ces orientations sont en lien avec la mission, la vision et les valeurs que le Collège s'est données ainsi qu'avec les grandes orientations du plan stratégique du MELS.

### **Les objectifs stratégiques**

Le plan stratégique comprend neuf objectifs, soit trois par orientation. Les objectifs qui concernent la réussite visent à améliorer les taux de persévérance, de réussite à l'épreuve uniforme de français et de réussite en première session de manière à atteindre ou à dépasser les taux du réseau collégial. Les objectifs relatifs à la situation du Collège dans la région ont pour but de donner un avantage distinctif à son offre de formation et de service afin notamment d'augmenter le pourcentage d'étudiants provenant des écoles secondaires du territoire qui choisissent le Collège. Ces objectifs visent également à augmenter la renommée et la présence du Collège dans la région et à bien répondre aux besoins des organismes et des entreprises de la région et du Québec.

Le Collège a fixé des résultats attendus pour chacun des objectifs. La plupart d'entre eux lui permettent de mesurer la progression vers l'atteinte de chaque objectif à l'aide d'indicateurs appropriés. La Commission estime que le Collège devrait généralement être en mesure de rendre compte des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

### **Le mécanisme de mise en œuvre**

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les priorités d'intervention pour chaque objectif du plan. Toutefois, le plan n'inclut pas de mécanisme de planification et de suivi des moyens. Aussi, la Commission invite le Collège à préciser le mécanisme lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace de la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant son plan de réussite.

### **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le plan stratégique du Collège, incluant le plan de réussite, ne prévoit pas de mécanisme de suivi du plan qui lui permettrait de suivre la progression vers les résultats, de faire la révision de son plan et, au besoin, de l'actualiser, de préciser les responsabilités et d'établir un calendrier de suivi. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de préciser un mécanisme de suivi de son plan stratégique, incluant son plan de réussite.

### **Le plan de réussite**

Le plan de réussite est intégré au *Plan stratégique 2013-2018* par la première orientation du plan; il est en continuité avec le plan de réussite précédent.

La Commission note que le plan de réussite ne présente pas d'analyse approfondie des caractéristiques de la population étudiante ou des indicateurs de réussite afin de dégager les principaux obstacles à la réussite lui permettant de définir des objectifs qui en découlent. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de procéder à une analyse approfondie des caractéristiques de la population étudiante et des indicateurs de réussite ainsi qu'à l'identification des obstacles liés à la réussite de façon à mettre en évidence les enjeux déterminant le choix des objectifs poursuivis par le plan de réussite.

## **Conclusion**

Au terme de l'évaluation, la Commission constate que le *Plan stratégique 2013-2018*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Lévis-Lauzon est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

De plus, la Commission conclut que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission invite le Collège à préciser le mécanisme lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace de la mise en œuvre de son plan stratégique incluant son plan de réussite. Elle lui suggère également de présenter dans son plan stratégique les principaux constats de son analyse de situation, afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques. Enfin, elle suggère au Collège de procéder à une analyse approfondie des caractéristiques de la population étudiante et des indicateurs de réussite ainsi qu'à l'identification des obstacles liés à la réussite de façon à mettre en évidence les enjeux déterminant le choix des objectifs poursuivis par le plan de réussite.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Johanne Cloutier